



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de conseillers
en exercice : **17**

Nbre de conseillers
Présents : **13**

Nbre de votants : **16**

Date de convocation
02/12/2019

Date d'affichage
02/12/2019

Etaient présents : M. LEMAISTRE, EUZET, SABATIER, Mmes LOURME, de BUSSY, Maires Adjoints ; Mmes BYCZINSKI, CHABOT, MM. ADER, GREGEOIS, MONNEINS, Mmes LEMAIRE, CORNIC.

Absents excusés et représentés :

M. HAGARD ayant donné pouvoir à Mme LOURME
Mme GRELLIER ayant donné pouvoir à Mme de BUSSY
M. FELIX ayant donné pouvoir à M. ADER.

Absent excusé : Mme HLADKY

Secrétaire de séance : Mme LOURME

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Modification des statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise
- ⇒ Réévaluation de la cession par dation de la parcelle AI 23 au profit de l'OPAC de l'Oise
- ⇒ Transfert dans le domaine public communal des voiries privées – Etat parcellaire des Lotissements
- ⇒ Réalisation d'un diagnostic routier et d'une étude de circulation
- ⇒ Décisions modificatives
- ⇒ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
- ⇒ Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise
- ⇒ Acquisition d'une licence IV
- ⇒ Création d'un poste d'adjoint du patrimoine permanent à temps complet
- ⇒ Questions diverses

Délibération n°3812/2019 ❖ Modification des statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)

Une délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise a été prise en date du 23 octobre 2019 relative à une modification statutaire visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de service fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes / agglomération et communes adhérentes.

Ces modifications portent principalement sur :

- ▶ Une mise en conformité réglementaire de la compétence mise en souterrain
- ▶ Une mise en conformité réglementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie
- ▶ La possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération (*totalemment ou partiellement dans le périmètre du SE60*)
- ▶ Une refonte du découpage des secteurs locaux d'Énergie (*suite à la disparition des cantons*)
- ▶ Un resserrement du nombre de délégués au comité (*pour une gouvernance plus agile*)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n°3912/2019 ❖ Réévaluation de la cession par dation de la parcelle AI 23 au profit de l'OPAC de l'Oise

Compte tenu de la modification du permis de construire et du projet réévalué, il est nécessaire d'annuler et remplacer ladite délibération comme suit :

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, en particulier l'article L.2241-1 et L.1311-12 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/09/2017 approuvant le projet mené par l'OPAC de l'Oise au 33 et 35 rue de Paris, pour la construction de 33 logements, d'une M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles), et de surfaces commerciales sur les parcelles cadastrées AI 230 et AI 21, d'une superficie totale de 1 900m².

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07/11/2017 approuvant la cession des parcelles cadastrées AI 21 et AI 230 par l'EPFLO au profit de l'OPAC de l'Oise ;

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de procéder à l'aliénation de la parcelle AI 23, d'une contenance de 2 464 m² au profit de l'OPAC de l'Oise.

Le montage financier proposé pour cette cession est la dation en paiement. En échange de l'emprise foncière appartenant à la commune de Plailly, l'OPAC de l'Oise s'engage à construire, aménager et remettre à la commune de Plailly la M.A.M. et la surface réservée notamment au télétravail d'une superficie totale de 248,56 m², selon le niveau de finition défini dans l'offre du groupement.

Le prix de vente est de 698 636,10 € HT. Le montant de la dation est estimé à 698 636,10 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession de 2 464 m² de la parcelle AI 23 sous la forme d'une dation en paiement c'est-à-dire moyennant l'obligation de l'OPAC de l'Oise de remettre à la commune de Plailly la M.A.M. et la surface réservée notamment au télétravail à un prix de 698 636,10 €.

Délibération n°4012/2019 ❖ Transfert dans le domaine communal des voiries privées – Etat parcellaire des lotissements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que la présente décision portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés comme suit et dresse un état parcellaire des lotissements comme suit :

➤ Les Hauts Champs

Réf cadastrale	Superficie m ²	Nature	Propriétaire	Nom de la voie
AK 259 (ou AK 74)	364,59	Voirie et accessoires	Colotis	Rue des Œillets
AK 258 (ou AK 74)	436,78	Voirie et accessoires	Colotis	Rue des Œillets
AK 63	984,85	Voirie et accessoires	Colotis	Rues des Œillets, des Genêts
AK 49	73,20	Voirie et accessoires	Colotis	Rue des Œillets

➤ Les Hauts Champs

Réf cadastrale	Superficie m ²	Nature	Propriétaire	Nom de la voie
AK 47	4,01	Voirie et accessoires	Colotis	Rue des Œillets
AK 46	1070,52	Voirie et accessoires	Colotis	Rues des Œillets, des Tulipes
AK 85	8566,17	Voirie et accessoires	Colotis	Rues des Lilas, des Genêts, du Muguet
AK 110	125,72	Voirie et accessoires	Colotis	Rue des Iris
AK 122	4756,67	Voirie et accessoires	Colotis	Rues des Iris, des Lilas, des Jonquilles
AK 48	3086,16	Voirie et accessoires	Colotis	Rue des Œillets

➤ Les Hauts de Plailly

Réf cadastrale	Superficie m ²	Nature	Propriétaire	Nom de la voie
AK 165	47,40	Transformateur électrique	Colotis	Rue du Puits Josset
AK 147	6033,49	Voirie et accessoire	Colotis	Avenue du Cèdre Bleu, allées du Clos des Pins, de la Chataigneraie, place des Erables

➤ Le Beau Pré

Réf cadastrale	Superficie m ²	Nature	Propriétaire	Nom de la voie
ZA 48	319,27	Voirie et accessoire	Colotis	Sans nom
ZA 46	211,92	Sente	Colotis	Sans nom
ZA 47	392,84	Bassin pour défense incendie		Sans nom

Délibération n°4112/2019 ❖ Réalisation d'un diagnostic routier et d'une étude de circulation

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de réaliser un diagnostic et une étude de circulation sur la commune, l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) a été désigné pour nous assister dans l'établissement du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation d'un diagnostic routier et d'une étude de circulation sur la commune de PLAILLY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le marché concernant la réalisation d'un diagnostic routier et d'une étude de circulation sur la commune de PLAILLY soit attribué à l'entreprise INGENIERIE SECURITE ROUTIERE, pour un montant de 18 300 € HT.

Délibération n°4212/2019 ❖ Décisions modificatives

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives telles que mentionnées ci-dessous.

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre	Article	+/-
21	D 2183 -Opération 2012 (matériel informatique)	- 3 500 €
10	D 10226 – Taxe d'aménagement	+ 3 500 €

Section de Fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Article	+/-
022	D 022 – Dépenses imprévues	- 40 000 €
65	D 65548 – Autres contributions	+ 16 600 €
65	D 6533 – Cotisations de retraite	+ 400 €
011	D 60612 – Energie électricité	+ 4 000 €
011	D 60622 – Carburant	+ 2 000 €
011	D 6231 – Annonces et insertions	+ 7 000 €
011	D 63512 – Taxe foncière	+ 2 000 €
011	D 6156 – Maintenance	+ 8 000 €

Délibération n°4312/2019 ❖ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des dépenses autorisées ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020.

Chapitre	Budget 2019	Dépenses autorisées
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	17 401 €	4 350 €
Chapitre 21-Immobilisations corporelles	944 751 €	236 188 €
Chapitre 23-Immobilisations en cours	1 061 573 €	265 393 €

Délibération n°4412/2019 ❖ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise – Travaux d'aménagement sécuritaire Route Départementale 922

Monsieur le Maire propose aux membres présents de déposer un dossier d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la réalisation des travaux définis comme suit :

- Réalisation d'un « tourne à gauche » RD 922 / Rue du Puits Josset pour un montant H.T. estimé à 173 073,00 €
- Création d'un giratoire sur la RD 922 devant la scierie pour un montant H.T. de 149 415,00 €

Soit un montant H.T. total des aménagements estimé à 322 488,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'aménagement sécuritaire de la Route Départementale 922.

Délibération n°4512/2019 ❖ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise – Travaux de gestion des eaux pluviales entre la Route Départementale 126 et la Rue Verte

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de gestion des eaux pluviales entre la Route Départementale 126 et la Rue Verte et propose de déposer un dossier d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la réalisation de ces travaux.

Le montant H.T. des travaux est estimé à 70 378,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales entre la Route Départementale 126 et la Rue Verte.

Délibération n°4612/2019 ❖ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise – Création d'un Pôle santé

Vu la délibération du Conseil Municipal n°6512/2018 du 3 décembre 2018 relative à une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour la création d'un pôle santé, dont le montant H.T. était estimé à 874 000 € ;

Vu l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France ;
Vu le nouveau permis de construire, accordé le 27/08/2019 ;

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le projet de création d'un Pôle santé dont le montant H.T. est estimé à 900 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière à hauteur de 25 % (avec un taux majoré de 10 %) auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la création d'un Pôle santé sise rue Anatole Parent.

Délibération n°4712/2019 ❖ Acquisition d'une licence IV

Par suite de la fermeture du restaurant « La Gentilhommière », Monsieur le Maire indique aux membres présents de la nécessité de préserver le tissu économique du village et permettre le maintien d'une activité commerciale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur de la licence IV attachée à l'établissement « La Gentilhommière » pour un montant de 7000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie au prix de 7000 € (hors frais de notaire).

Délibération n°4512/2019 ❖ Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine permanent à temps complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine permanent d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2020 un poste d'Adjoint du Patrimoine permanent (catégorie C), de 35 heures hebdomadaires,

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.